

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

- préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'aménagement par la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)

- parcellaire en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement

Par arrêté, le Préfet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête d'une durée de 31 jours, préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur les communes d'Angoulême, Fléac, La Couronne, Linars, l'Isle d'Espagnac, Ruelle sur Touvre, Saint-Michel et Soyaux

Cette enquête vaudra également enquête parcellaire en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ladite opération d'aménagement.

Cette enquête se déroulera du 27 mars 2017 au 26 avril 2017 inclus dans les mairies des communes traversées soit : Angoulême, Fléac, La Couronne, Linars, L'Isle d'Espagnac, Ruelle, Saint-Michel et Soyaux.

Les dossiers de demande d'enquête parcellaire et de Déclaration d'Utilité Publique comprenant notamment l'étude d'impact relative au projet, le courrier du Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie portant sur les travaux en site classé et l'avis de l'autorité environnementale seront mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, dans chacune des mairies des communes citées ci-dessus.

Il pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, Monsieur Patrice LAMANT, à la mairie d'Angoulême, siège de l'enquête.

M. Patrice LAMANT, chargé de mission à la Mairie de Confolens, désigné par le Président du Tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, en mairie, pour recevoir ses observations, selon le calendrier suivant :

### **ANGOULEME**

Lundi 27 mars 2017 : de 08h30 à 11h30

### **SOYAUX**

Jeudi 30 mars 2017 : de 16h00 à 19h00

### **L'ISLE D'ESPAGNAC**

Mardi 4 avril 2017 : de 14h00 à 17h00

### **LINARS**

Jeudi 6 avril 2017 : de 08h30 à 11h30

### **RUELLE SUR TOUVRE**

Lundi 10 avril 2017 : 08h30 de 11h30

### **SAINT-MICHEL**

Vendredi 14 avril 2017 : de 08h30 à 11h30

### **LA COURONNE**

Mercredi 19 avril 2017 : 08h30 à 11h30

### **FLEAC**

Vendredi 21 avril 2017 : de 08h30 à 11h30

## **ANGOULEME**

Mercredi 26 avril 2017 : de 14h30 à 17h30

En cas d'empêchement de M. LAMANT, M. Jean-François GUINOT Capitaine Sapeur-Pompier en retraite, désigné comme commissaire enquêteur suppléant le remplacera jusqu'au terme de la procédure.

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier au service GAMA (Grand Angoulême Mobilité Aménagement) - téléphone : 09.71.00.32.02.

Le dossier sera consultable par voie informatique, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : <http://www.bhns-grandangouleme.fr/les-cartes-et-telechargements/>

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à disposition du public dans les locaux du GrandAngoulême : 25 Boulevard Besson Bey à Angoulême ainsi qu'à la Médiathèque ALPHA : 1 Rue Coulomb à Angoulême aux heures et jours d'ouverture.

Le commissaire enquêteur rendra son avis sur le projet au Préfet de la Charente, appelé à se prononcer par arrêté sur l'utilité publique du projet, dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Une copie de ce rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à la Préfecture de la Charente, au siège de l'agglomération de GrandAngoulême et dans les mairies précitées où toute personne pourra en demander communication.

Les informations relatives à l'enquête seront consultables sur le site de la Préfecture : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) - (rubrique politiques publiques – environnement/chasse – DUP-ICPE-IOTA/ANGOULEME).

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête auprès de la préfecture (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la préfecture CS 92301 - 16023 ANGOULÊME Cedex).